



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des
soumissions - TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT**

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Business Management and Consulting Services Division /
Division des services de gestion des affaires et de
consultation
Terrasses de la Chaudière 5th Floo
Terrasses de la Chaudière 5e étage
10 Wellington Street
10, rue Wellington
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Alternative Payment Methods	
Solicitation No. - N° de l'invitation EN891-210910/A	Date 2020-10-02
Client Reference No. - N° de référence du client 20210910	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$\$ZG-428-38513
File No. - N° de dossier 428zg.EN891-210910	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2020-11-13	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Fournel, Karine	Buyer Id - Id de l'acheteur 428zg
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8698 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Specified Herein Précisé dans les présentes	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

**NOUS EXIGERONS VOS COMMENTAIRES ET REPONSES À NOS QUESTIONS PAR
LE 13 NOVEMBRE 2020.**

.....

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT
LES MODES DE PAIEMENTS PARALLÈLES DU RECEVEUR GÉNÉRAL**

NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La présente demande de renseignements (DDR) ne constitue ni un appel d'offres (AO) ni une demande de propositions (DDP). Elle ne donnera lieu à aucun contrat ni entente. Elle ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada (GC) et n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. Enfin, la présente DDR ne doit pas être considérée comme un engagement à émettre une DDP subséquente ou à attribuer un contrat pour les travaux qui y sont décrits. Le Gouvernement du Canada se réserve le droit de poursuivre la conversation après la date de clôture de la DDR.

Même si les renseignements recueillis sont considérés comme étant de nature commerciale (auquel cas ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut les utiliser aux fins de la rédaction d'une ébauche des exigences de rendement provisoires (qui peuvent faire l'objet de modifications) et à des fins de planification budgétaire.

Les répondants sont priés d'indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Il est à noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex. en réponse à une demande formulée en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* ou de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de divulguer des renseignements exclusifs ou délicats sur le plan commercial au sujet d'un répondant (pour en savoir davantage sur ce point : <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).

La participation à la présente DDR est encouragée, mais elle n'est pas obligatoire. Cette DDR ne servira pas à établir une liste restreinte de fournisseurs potentiels pour les travaux à venir. De même, la participation à la présente DDR n'est ni une condition ni un préalable pour participer à toute DDP subséquente.

Les répondants ne recevront aucun remboursement pour les frais engagés pour répondre à la présente DDR.

La date de clôture indiquée dans les présentes n'est pas la date limite pour transmettre des commentaires ou des idées. Les commentaires seront acceptés jusqu'à ce que la DDP soit publiée (le cas échéant).

L'État se réserve le droit de négocier tout achat avec les fournisseurs.

Les documents peuvent être soumis dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

CONTEXTE DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Le Receveur Général (RG) est responsable de l'émission de paiements au nom des ministères et agences fédéraux et de certains gouvernements provinciaux par l'intermédiaire d'un certain nombre de

produits de paiement, comme les dépôts directs, les mandats papier et les virements télégraphiques. On encourage fortement les bénéficiaires recevant des paiements de la part du gouvernement à s'inscrire au dépôt direct par voie électronique.

Le RG a lancé son initiative de dépôt direct en 2012. À ce moment, 74 % des paiements du gouvernement du Canada (GC) étaient émis par dépôt direct. L'objectif à ce moment était d'éliminer progressivement les chèques et de rendre le dépôt direct obligatoire pour tous les paiements du gouvernement fédéral d'ici avril 2016. À la fin de 2015, le gouvernement est revenu sur sa décision en optant pour une approche volontaire, en conservant les deux options (dépôt direct et chèque) pour les Canadiens et les Canadiennes. Malgré ce changement d'orientation, le GC est resté déterminé à augmenter les taux de dépôt direct sur une base volontaire et, à l'exercice 2019-2020, 91 % des paiements du GC étaient faits par dépôt direct.

Bien que le dépôt direct demeure le mode de paiement privilégié du GC, nous comprenons qu'une partie des bénéficiaires de chèques ne souhaite pas s'inscrire au dépôt direct. Nous voulons nous pencher sur des solutions parallèles aux chèques pour ces bénéficiaires. Des chèques sont actuellement émis pour presque tous les programmes de paiement, à l'intention de bénéficiaires de différentes régions et de différents groupes démographiques. Bien que les personnes qui n'ont pas d'accès ou un accès limité aux services bancaires doivent être prises en considération, les modes de paiement parallèles potentiels devraient plaire à un grand nombre de Canadiens et de Canadiennes de tous horizons.

OBJET DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

La présente DDR vise à recueillir les commentaires et les points de vue de l'industrie. SPAC souhaite notamment :

- a) obtenir des éclaircissements sur le niveau d'intérêt et sur la disponibilité des fournisseurs de services;
- b) connaître les vues de l'industrie sur l'information et questions; et
- c) encourager les soumissionnaires potentiels à prendre part aux discussions avec le RG..

TENEUR DE LA PRÉSENTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

- a) Comme il s'agit d'une ébauche, les répondants ne doivent pas présumer qu'une éventuelle demande de soumissions par le Canada ne comprendra aucune nouvelle condition ou exigence; ils ne doivent pas non plus supposer qu'aucune condition ou exigence actuelle ne sera supprimée ou modifiée. Les observations concernant quelque aspect que ce soit du document sont les bienvenues.
- b) La présente DDR comprend aussi des questions particulières à l'intention de l'industrie. Les répondants sont priés de se reporter à l'annexe A – *Questions et demandes d'information*, et de la remplir.

NATURE DES RÉPONSES DEMANDÉES

C'est aux répondants qu'il revient de décider de la nature de leurs réponses. Toutefois, le Canada souhaite obtenir des renseignements pertinents, simples et directs, afin de n'imposer ni travail indu aux répondants ni efforts indus à ses fonctionnaires pour l'analyse des résultats.

Les réponses de fournisseurs potentiels à la présente DDR aideront le Canada à élaborer une stratégie d'approvisionnement conforme à ses besoins fonctionnels et opérationnels.

Les répondants sont invités à émettre leurs commentaires, à faire part de leurs préoccupations et, le cas échéant, à formuler des recommandations sur la façon de répondre aux exigences ou d'atteindre les objectifs décrits dans la présente DDR, ou encore sur la façon de les améliorer sur le plan technique.

En ce qui a trait aux renseignements demandés dans la DDR, seules les réponses écrites seront acceptées. Les répondants sont priés d'expliquer toute hypothèse formulée dans leur réponse.

FORMAT DES RÉPONSES

Page couverture : Si la réponse comporte plusieurs documents, indiquez sur la page couverture de chacun de ceux-ci le titre de la réponse, le numéro de la DDR, le numéro du volume et le nom officiel complet du répondant.

Page titre : La page qui suit la page couverture de chaque volume de la réponse doit être la page titre, qui doit comporter les éléments suivants :

- le titre de la réponse du répondant;
- le nom, l'adresse, l'adresse électronique et le numéro de téléphone du répondant;
- la date;
- le numéro de la DDR.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Comme il ne s'agit pas d'une DDP, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes de renseignements des fournisseurs et ne communiquera pas nécessairement les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DDR peuvent les transmettre à :

Autorité contractante : Karine Fournel
Courriel : karine.fournel@tpsgc-pwgsc.gc.ca
Numéro de téléphone : (613) 858-8698

OCCASIONS DE PARTICIPER AUX DISCUSSIONS

Pendant la durée de la présente DDR, le Canada et l'industrie auront la possibilité d'amorcer des discussions au sujet du besoin dans le cadre de rencontres individuelles seront organisés par téléconférence ou par vidéoconférence (c.-à-d. Microsoft Team, Zoom, etc.).

La portée du besoin défini dans la DDR fera l'objet d'un examen pendant ces rencontres et les questions recevront une réponse. Il sera possible de demander la tenue de discussions même en l'absence de présentation d'une réponse écrite à la DDR.

Les répondants pourront profiter des rencontres pour mieux comprendre les exigences et pour expliquer leurs commentaires sur les documents joints à la DDR. Ces rencontres, dont la durée maximale sera de trois (3) heures, pourront se dérouler par téléconférence ou par vidéoconférence. Toute demande de rencontre doit être présentée par écrit à l'autorité contractante précisée dans le présent document au moins quinze (15) jours ouvrables avant la date de clôture de la DDR et doit indiquer le nom des représentants qui assisteront à la rencontre, leur titre ou responsabilité au sein de l'entreprise, de même que la proposition d'au moins trois créneaux (en matinée ou en après-midi) et dates qui leur conviennent pour une rencontre.

Les demandes de rencontre reçues après cette date pourraient ne pas être prises en compte, et SPAC ne peut garantir que les heures préférées pour une rencontre seront attribuées aux répondants. Les répondants qui n'auront pas demandé de rencontre pourront tout de même présenter une proposition en réponse à une éventuelle DDP.

TRAITEMENT DES RÉPONSES

A) Utilisation des réponses

Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. Le Canada, toutefois, pourra les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'acquisition ou les documents préliminaires joints à la présente DDR. Le Canada examinera toutes les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DDR. Le Canada pourra aussi, à sa seule discrétion, examiner des réponses reçues après cette date.

B) Confidentialité

Les répondants doivent indiquer toutes les parties de leurs réponses qu'ils jugent exclusives ou confidentielles. Le Canada traitera les réponses dans le respect des dispositions de la *Loi sur l'accès à l'information*.

C) Activité de suivi

Le Canada se réserve le droit d'inviter un répondant, ou l'ensemble des répondants, à présenter leurs réponses à la présente DDR ou à faire une démonstration de leur produit.

À sa discrétion, le Canada peut :

- Contacter les répondants pour faire un suivi avec des questions supplémentaires ou pour clarifier tout aspect d'une réponse;
- Se réunir avec tout ou partie des répondants afin de discuter de tout aspect d'une réponse;
- Si le Canada demande à un ou à tous les répondants de se rencontrer pour discuter de leur réponse celle-ci sera facultative et la participation se fera aux frais du répondant.

1.0 INTRODUCTION

Le receveur général du Canada (RG) étudie la possibilité de mettre en place un ou plusieurs nouveaux produits de paiement destinés aux bénéficiaires pour remplacer le processus de chèque papier. Il pourra ainsi servir la population qui n'a pas d'accès ou un accès limité aux services bancaires, répondre à de nombreux besoins ministériels en matière de paiements immédiats et urgents et offrir aux Canadiens et aux Canadiennes les modes de paiement qui leur conviennent. Comme les options de paiement évoluent avec la technologie, le RG vise, par la présente demande de renseignements (DDR), à recueillir le plus d'information possible sur les nouveaux modes de paiement existants afin d'aider le gouvernement à développer et à façonner sa vision et à faire en sorte que les options de paiement continuent de répondre aux besoins changeants de la population canadienne.

Le RG est reconnaissant des efforts de tous les répondants. Il souhaite obtenir tant des observations générales que des réponses précises relativement à l'une ou à l'ensemble des questions de la DDR.

2.0 OBJECTIF

L'objectif du RG est de garantir que les paiements sont effectués en temps opportun, en toute sécurité et de manière accessible. Dans le but de réaliser cette vision, le RG vise les trois objectifs clés qui suivent :

- Les Canadiens et les Canadiennes font des transactions en toute sécurité avec les fournisseurs de services de paiement (FSP) du Canada. Le RG attend des FSP qu'ils traitent et stockent les données en toute sécurité au Canada et qu'ils minimisent l'incidence des fraudes et des défaillances d'exploitation. Nous nous assurons, par l'intermédiaire du processus de passation de marchés, que les FSP disposent de systèmes et de contrôles appropriés pour minimiser les fraudes et les défaillances d'exploitation.
- Les FSP assument leurs responsabilités en matière d'exploitation, de protection de la vie privée et de sécurité des données. Le RG veille à ce que les FSP assument leurs responsabilités, y compris la protection des données des clients.
- La population canadienne et les entreprises ont accès à un éventail de services de paiement. Nous nous attendons à ce que le public ait accès à un éventail de services de paiement, qu'il puisse s'inscrire facilement et qu'il ait une expérience de paiement agréable. En particulier, nous voulons répondre au mieux aux besoins de tous les bénéficiaires et faire en sorte que les Canadiens et les Canadiennes reçoivent les paiements au moyen du mode qu'ils préfèrent.

3. RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS

3.1 Cartes prépayées

3.1.1 Coût

Le RG doit déterminer les coûts qui seraient engagés si un programme de cartes prépayées pour le paiement des prestations gouvernementales était mis en place. Veuillez fournir, si possible, des renseignements concernant la structure de coûts prévue pour la mise en œuvre et l'exploitation d'un programme de cartes prépayées, tant du point de vue du RG que du titulaire de carte. Il pourrait y avoir des contestations judiciaires si les titulaires de carte doivent payer des frais pour accéder à leurs fonds. En même temps, nous ne souhaitons pas que les bénéficiaires cessent les dépôts directs, qui sont à faible coût, au profit de cartes prépayées. Nous souhaitons obtenir des renseignements notamment sur les frais de transaction, d'entretien, d'émission et de remplacement.

3.1.2 Types de programmes – Émission instantanée

Le RG étudie les cartes prépayées comme mode de paiement pour de multiples situations de paiement possibles. Bien que le RG ait principalement besoin de renseignements concernant une carte de prestations rechargeable, certains ministères ont besoin d'une carte à émission instantanée. Veuillez fournir, si possible, des renseignements sur le fonctionnement d'un programme de cartes à émission instantanée. Idéalement, les ministères devraient pouvoir disposer de stocks de cartes non activées qui peuvent être immédiatement chargées et remises au bénéficiaire. De plus, nous souhaiterions obtenir des renseignements sur la manière dont les fonds seraient chargés sur la carte, sur la configuration requise à cet effet et sur les avantages d'un tel programme.

3.1.3 Couverture

Veuillez fournir des renseignements concernant l'étendue géographique où vos programmes de cartes prépayées peuvent être exploités. Nous souhaitons obtenir des renseignements à propos de l'utilisation potentielle dans tous les domaines à l'échelle nationale, de leur utilisation potentielle à l'échelle internationale ou en ligne et d'autres modes.

3.1.4 Sécurité

Il est essentiel pour le RG de veiller à ce que les problèmes, comme la fraude et les paiements perdus, soient réduits au minimum. Veuillez fournir des renseignements sur le volet de sécurité de votre programme de cartes prépayées, ainsi que sur tout autre aspect qui pourrait être pertinent :

- Comment les processus actuels du secteur protègent-ils contre les inscriptions frauduleuses?
- Comment le processus d'activation permet-il de s'assurer que la carte est envoyée à la bonne personne?
- Que se passe-t-il en cas de perte ou de vol d'une carte?
- Comment sont traités les cas pour lesquels un paiement est manquant ou acheminé à la mauvaise personne?

3.1.5 Processus liés aux services

Veuillez fournir des renseignements sur la manière dont un processus de chargement de paiement en bloc pourrait fonctionner. Quels sont les fichiers qui devraient être fournis? La solution idéale pour le RG serait que le système soit structuré d'une manière semblable aux dépôts directs : un fichier de dépôt direct est envoyé à une institution financière et un transit précis, puis chargé par l'institution financière sur des cartes activées.

3.1.6 Chargement des paiements

Le RG souhaite obtenir des renseignements concernant le processus de financement du chargement des cartes. Un accord semblable à celui que le RG a déjà mis en place avec les institutions financières pour le dépôt direct serait-il une option? Idéalement, nous aimerions poursuivre notre modèle de paiement sur remboursement.

3.1.7 Paiements sur des cartes existantes

Une autre option que le RG pourrait prendre en considération est de pouvoir effectuer des paiements sur des cartes prépayées existantes plutôt que d'avoir besoin d'une carte propre au gouvernement et ne servant qu'aux prestations gouvernementales. Si possible, veuillez fournir des renseignements

concernant les produits existants que vous pourriez proposer, qui sont bien acceptés par la population et qui pourraient être utilisés pour recevoir des paiements du gouvernement.

3.1.8 Niveaux de soutien

Étant donné la nature des cycles des paiements gouvernementaux, il faudra tenir compte des périodes de pointe en matière de volume de paiements. La structure de soutien existante pour les détenteurs de carte serait-elle en mesure de faire face aux périodes à volume élevé, comme celle des remboursements d'impôt?

3.1.9 Inscription

Veillez fournir des renseignements sur le processus d'inscription au programme des nouveaux titulaires de carte.

3.1.10 Limitations et restrictions

Veillez fournir des renseignements concernant toute restriction qui serait nécessaire pour un programme de cartes prépayées. Par exemple, y a-t-il des soldes maximums qu'une carte peut avoir à tout moment? Y a-t-il un montant de paiement maximal pouvant être chargé sur une carte prépayée?

4.0 **Virements Interac**

4.1 Paiements en bloc

Les virements électroniques en bloc peuvent présenter un intérêt pour les bénéficiaires, car ils n'ont pas à fournir de renseignements bancaires et leur permettent de mieux contrôler le flux de leurs paiements. Veuillez fournir des renseignements concernant le fonctionnement du processus de virements électroniques en bloc et les avantages de l'utilisation de ce mode de paiement. Nous demandons également des renseignements, comme les limites éventuelles, par exemple le volume maximum de virements ou la valeur maximale des paiements effectués par ce mode de paiement.

4.2 Coûts

Veillez fournir, si possible, des renseignements concernant les coûts liés à l'émission de paiements par virements électroniques en bloc.

4.3 Fonctionnalité

Veillez fournir des renseignements concernant la fonctionnalité d'un système de paiement par virement électronique. Nous souhaitons notamment obtenir des réponses aux questions suivantes :

- Quel type de renseignements sont nécessaires pour traiter une transaction?
- Une question de sécurité est-elle nécessaire pour chaque transaction? Le cas échéant, comment cette question et sa réponse peuvent-elles être fournies dans un dossier de paiement?
- Le stockage des données nécessaires pour effectuer une transaction, le cas échéant (adresse électronique active ou numéro de téléphone portable), représente un défi pour nos systèmes existants. De quelle manière peut-on remédier à une telle contrainte?

4.4 Sécurité et protection de la vie privée

Comme pour les autres modes de paiement, la sécurité et la protection de la vie privée sont des enjeux essentiels pour le RG. Veuillez, si possible, fournir des réponses aux questions suivantes, ainsi que tout renseignement pertinent sur la sécurité et la protection de la vie privée qui pourrait être applicable.

- Comment les paiements acheminés à la mauvaise personne sont-ils traités, et qui assume la responsabilité d'absorber les pertes?
- Comment les paiements peuvent-ils être suivis et confirmés si nécessaire?
- Comment les processus actuels de l'industrie protègent-ils contre les transactions frauduleuses?
- Comment la confidentialité des renseignements personnels est-elle gérée?

4.5 Paiements entrants

L'objectif de la présente DDR est de recueillir des renseignements sur les modes de paiement sortants. Toutefois, le RG souhaite aussi obtenir des renseignements concernant la réception de paiements entrants par virement électronique. Comment les virements électroniques entrants pourraient-ils être mis en place pour une grande organisation comme le gouvernement fédéral?

4.6 Interac

Le virement électronique est désormais considéré par le gouverneur de la Banque du Canada comme un système de paiement de premier plan en vertu de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La Banque du Canada effectue ainsi une surveillance à l'égard de ce système de paiement et veille à ce qu'il demeure un moyen de paiement sûr, viable et efficace pour les Canadiens et les Canadiennes.

Veuillez fournir des renseignements sur la manière dont cette considération modifie vos processus en ce qui a trait à la protection de la vie privée, la gestion des risques et la fraude.

Une fois qu'un virement électronique est déposé, la transaction est finale. Veuillez confirmer cette affirmation et, le cas échéant, expliquer ce qu'il advient des soldes non réclamés. Retournent-ils au gouvernement?

5.0 **Autres modes de paiement**

Les cartes prépayées et les virements électroniques Interac sont des technologies et des options existantes sur lesquelles le RG se penche. Toutefois, avec l'essor de nouvelles technologies, de nombreuses entreprises de technologie financière et de la technologie de paiement en temps réel qui se profile à l'horizon, il est possible de prendre de l'avance et de proposer quelque chose d'entièrement nouveau.

Nous encourageons les institutions financières à formuler des commentaires et des suggestions concernant des idées des modes de paiement parallèles, comme les programmes qu'elles ont mis en place ou qu'elles ont planifiés pour l'avenir et qui pourraient répondre aux besoins du gouvernement.

ANNEXE A

QUESTIONS ET DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Questions

Les répondants sont priés d'examiner l'information et de fournir des réponses détaillées qua questions suivantes :

1. Quelles sont les tendances qui émergent dans l'écosystème des paiements et qui peuvent être facilement adoptées dans le contexte gouvernemental?
2. Existe-t-il un type de paiement qui permette d'effectuer des paiements en temps réel dans tous les cas?
3. Votre solution de paiement offre-t-elle une expérience client conviviale et simple?
4. Quelle sera l'incidence de l'intelligence artificielle sur le domaine des paiements?
5. Existe-t-il une solution permettant d'obtenir des mises à jour sur l'état des paiements?
6. Quelle est la solution de paiement offerte pour favoriser et soutenir l'inclusion financière des Canadiens et des Canadiennes qui n'ont pas d'accès ou un accès limité aux services bancaires?
7. Quelles sont les solutions de paiement offertes à la population canadienne vivant dans des régions éloignées?
8. Quels sont les modes de paiement dont dispose le gouvernement pour favoriser l'inscription à un mode autre que les chèques, en ce qui concerne la protection de la vie privée, la sécurité et la disponibilité des fonds?
9. Bien que l'objectif général de la présente DDR soit d'étudier des options de paiement parallèles, le RG souhaite aussi améliorer le processus de chèque papier actuellement utilisé. Existe-t-il une solution qui aiderait le gouvernement à réduire et à contrôler la fraude par chèque?